



# Relevé de conclusions

## Conseil de quartier Nord

Lundi 12 novembre 2018 – 20h00



Service Proximité et Relations aux citoyens

Rédaction : F. BOURREAU

### Personnes présentes :

Jérôme BALOGÉ (Maire de Niort), Rose-Marie NIETO, Dominique SIX et Lucien-Jean LAHOUSSE (Adjointes au Maire), Eric PERSAIS (vice-président CAN), Romain DUPEYROU (Conseiller municipal), Floriane BOURREAU (service Proximité et Relations aux citoyens), Jean-Michel LOYER (co-président habitant), Noëlle AIRAULT, Grégory BELY, Sébastien BILLY, Solange CHARLOT, David CHASTANET, Anne-Elisabeth DAMPURE, Elisabeth DELIRY, Brigitte DURGAND, Vincent GUERIN, Pascal LEFEVRE, Alain LEGENDRE, Moïsette LUGIER, Jean-Pierre MERIGEAUD, Claude PELLETIER, Sandrine PROUTEAU, Isabelle RADUREAU, Michel ROCHARD, Patrick SOL, Laurence VERNEREAU, François VIALA, Muriel VIALA (membres du conseil de quartier).

**Personne excusée :** Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Carole BRUNETEAU (co-présidente élue, conseillère municipale), Nathalie JAMET, Laetitia SORNET, Monique TROUVE (membres du conseil de quartier).

**Public :** 6 personnes.

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. **Réhabilitation de l'équipement Multisport de Cholette**
2. **Nouvelle proposition d'implantation des Vestiaires de Cholette**
3. **Questions diverses en cours d'étude**
  - **Rue du Haut Surimeau**
  - **Aire de jeux**
  - **Circulation rue des Verdiers**
  - **Avenue de Paris sécurisation piétons**
  - **Continuité et visibilité des bandes cyclables -en attente-**
  - **Verger rue de Cholette**
4. **Rue de la Gainerie**
5. **Retours randonnée pédestre du 30 septembre 2018**
6. **Informations diverses d'actualité**

\*\*\*\*\*

### **Préambule**

Introduction par Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal du Conseil de Quartier en l'absence de Madame Carole BRUNETEAU co-présidente élue et Madame Anne-Lydie HOLTZ excusées. L'assemblée est informée que Monsieur Le Maire rejoindra la réunion dans la soirée.

## 1. Réhabilitation de l'équipement Multisport de Cholette

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée à partir de ce point de l'ordre du jour.

Introduction par Romain DUPEYROU : Il annonce aux conseillers de quartier qu'à l'issue des arbitrages réalisés par les élus sur la répartition des crédits pour financer les projets d'investissement initiés par les conseils de quartier, il restait des crédits d'investissement mobilisables. En effet, certains projets de quartier n'ont malheureusement pas pu être portés cette année ce qui a libéré des crédits.

Il a par conséquent été fait le choix d'affecter ce budget à la réhabilitation du plateau sport de Cholette qui était demandée depuis de nombreuses années. Le conseil de quartier Nord a mené ces dernières années une réflexion sur la dynamisation du cœur de ce quartier qui demeure résidentiel et peu attractif en termes d'animations. Avec cette somme, les services techniques auront la capacité de reprendre l'intégralité du revêtement, les marquages, de changer les poteaux de basket, de créer des mini-terrains en largeur et enfin de reprendre les pare-ballons en particulier sur le côté rue. Pour un budget de 42 520 € engagés sur les crédits 2018 pour réalisation des travaux 1er semestre 2019.

La commission cadre de vie demande si il serait possible d'ajouter des panneaux de baskets plus bas au niveau des buts brésiliens afin d'élargir l'âge d'accessibilité de l'équipement. Les membres demandent s'il est possible d'ajouter des corbeilles de propreté urbaine, d'effectuer des passages plus réguliers et d'implanter des panneaux de sensibilisation. Ces demandes seront relayées aux services concernés.

## 2. Projet de reconstruction des vestiaires de Cholette

Présentation du projet de réhabilitation des vestiaires par Jean-Pierre SALMON, Conducteur d'opérations en bâtiment, Equipements Sportifs et Culturels.

Suite à des simulations d'implantation, celle prévue initialement et présentée en juin dernier aux membres du conseil de quartier a dû être modifiée car l'impact était trop important pour l'équipement du mini-racing.

La nouvelle implantation permettra une sortie directe sur le terrain et facilitera l'utilisation de ce terrain dans le cadre de matches où les équipes ne doivent pas se voir en amont. Il sera aussi plus facile de relier les réseaux, les riverains les plus proches auront une vue sur les vestiaires ce qui laisse imaginer que l'équipement pourra difficilement être l'objet d'actes de vandalisme.

Le chantier sera alimenté par le chemin du Moussais ce qui limitera les nuisances pour l'ensemble du quartier.

La commission cadre de vie demande si des toilettes publiques sont prévues dans le projet et si l'accès sera permanent.

L'agent technique confirme que des sanitaires publics sont prévus dans le projet, par contre le libre accès n'est pas encore défini, peut-être qu'un jeu de clefs sera fourni aux associations utilisatrices des équipements environnants (mini-racing, football, CSC ...) pour notamment répondre aux contraintes d'entretien.

Il est confirmé que les vestiaires actuels seront détruits dès que les nouveaux seront mis en service. Les travaux commenceront en septembre 2019 pour une durée d'un an. Le coût des travaux est estimé à 284 400 € pour un budget total est de 350 000 €.

Il est évoqué le maintien du boîtier électrique actuel à l'emplacement des vestiaires qui nécessitera peut-être une protection par un petit appentis. Le représentant du mini-racing demande s'il pourrait s'agir d'un petit local où les participants du club pourraient disposer d'un branchement électrique, en effet les voitures thermiques ont pour beaucoup été remplacées par des voitures électriques.

M. SIX interpelle l'agent technique pour savoir si une solution pour les sanitaires du chauffeur du TAN a été trouvée. En effet, il s'agit d'un terminus de ligne de bus, et le chauffeur a accès aux sanitaires des vestiaires actuels, le futur emplacement est considéré trop loin. L'agent technique suggère de réfléchir à une solution qui permettrait de répondre à la demande du réseau de bus, du club de mini-racing ainsi qu'à la protection de l'armoire électrique.

### 3. Questions diverses de la commission Cadre de Vie

- **Rue du Haut Surimeau**

Demande des parents d'élèves de l'école de la Mirandelle et habitants Surimeau via une pétition transmise à la commission et à monsieur le Maire :

Monsieur LOYER lit le contenu de la pétition pour une information partagée :

« Nous le savons tous, la vitesse excessive des véhicules sur les grands axes du quartier ne datent pas d'hier. Rue d'Antes, rue du Haut Surimeau, rue du Château Menu. Malheureusement les choses déjà mises en place ne fonctionnent pas (chicanes notamment). Aux abords de l'école (au STOP rue du Château Menu, rue de la Mirandelle, ...) : proposition de mettre une signalétique verticale (panneaux Attention école, Pensez à nos enfants, roulez doucement, ...). Sur les trois rues (Antes, Haut Surimeau, Château Menu) : proposition de mettre un panneau lumineux préventif indiquant la vitesse des véhicules. »

M. SIX précise que cette rue fait l'objet d'un flux de transit. Il évoque trois propositions que l'on réalise dans ce genre de situation mais qui ne correspondent pas forcément à cette typologie de rue :

- la mise en sens unique de la rue : réaction immédiate des habitants présents dans la salle opposés à ce type de proposition. L' élu confirme que ce type de solution n'est pas acceptable car provoquerait un trop grand détour (environ 2km) ;
- la création d'un alternat par feux, sachant que la portée de voirie est très longue (500m environ). Pour ce type de solution, le cheminement piétons pourrait être marqué avec une résine sur toute la longueur de la voie ;
- la matérialisation au sol d'une voie pour les piétons par une ligne blanche et des pictogrammes, ce qui ne règle pas la sécurisation des piétons.

L'assemblée valide la matérialisation d'une ligne blanche pour la délimitation d'une bande pour les piétons ainsi que le renforcement de la signalétique horizontale de la limitation de vitesse à 30km/h.

Les parents d'élèves présents rappellent qu'ils avaient demandé des contrôles de police pour les problématiques de vitesse. Et que les agents de police sont venus uniquement pour contrôler le respect du stop de la rue du Château Menu. Ils renouvellent leur demande pour le contrôle de vitesse.

La création d'une bande jaune devant l'école a été validée ainsi que la mise en place d'un sens unique de circulation sur le parking de l'école.

Un pétitionnaire précise qu'il habite rue du Haut Surimeau et malgré la proximité immédiate de l'école, il prend sa voiture pour emmener ses enfants à l'école car la rue paraît beaucoup trop dangereuse pour les piétons.

Il est demandé de réaliser des comptages sur les rues du Haut Surimeau et de la Mirandelle afin de récolter des éléments factuels avant d'approfondir la réflexion.

- **Aire de jeux**

Retours de la commission Cadre de vie :

Après avoir mené une réflexion sur la localisation des terrains appartenant à la ville grâce aux plans fournis par le service Proximité et Relations aux Citoyens, les membres de la commission n'ont trouvé aucun autre terrain possible pour l'implantation relativement centrale d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes enfants sur ce secteur (Surimeau/Cholette).

Pour répondre rapidement aux demandes des parents d'une aire de jeux sécurisée (c'est-à-dire séparée de la voirie) pour les enfants de Surimeau/La Mirandelle/ Cholette, une suggestion est faite par les membres de la commission et appuyée par les parents présents.

Ils demandent conjointement l'ouverture du terrain situé à l'arrière de l'école de la Mirandelle pendant les mercredis, les week-ends et les périodes de vacances. Ce terrain, plutôt central, permettrait a minima aux enfants de jouer aux jeux de ballon dans une zone fermée et sécurisée. Aucun équipement supplémentaire n'est demandé.

Le co-président habitant informe l'assemblée que lors du dernier conseil d'école de la Mirandelle, la DSDEN (Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale) a donné son autorisation pour ce dispositif. Ce dernier permettrait de clarifier un usage déjà existant. Effectivement, les parents présents confirment qu'ils préfèrent

que leurs enfants jouent dans la cour de l'école en passant par-dessus la barrière plutôt qu'ils soient à jouer dans les rues où les risques d'accident seraient trop élevés. Les pétitionnaires trouvent dommage d'avoir un équipement existant et sous-utilisé.

Madame NIETO (ajointe au Maire aux affaires scolaires) répond qu'il n'est pas réglementairement possible d'autoriser l'accès aux équipements de l'école en dehors du temps scolaires. Ces équipements sont municipaux, la décision revient à la municipalité et non à l'Education nationale. Elle demande que soit réétudiée la première proposition sur un terrain se situant en zone agricole qui ne permet donc pas la construction.

Un conseiller de quartier trouve dommage de chercher des solutions qui engendreront des dépenses alors qu'un espace existe déjà.

- **Circulation rue des Verdiers**

Retours de la commission Cadre de vie :

Depuis que la rue des Verdiers s'est allongée vers la rue Marie-Pierre FRACARD, ce qui constituait le bout de cette rue des Verdiers avant la jonction est devenu beaucoup plus passant, avec des véhicules allant et venant maintenant dans les deux sens. La configuration de cette partie de la rue est particulière car d'une seule voie à double sens, elle se partage en deux allées (vers les numéros 20 à 30 approximativement) formant un anneau avec un espace central végétalisé puis repart en une seule double voie vers la jonction avec le nouveau lotissement.

Pour assurer la sécurité et éviter les rencontres-surprise avec des véhicules circulant à contre sens, des usagers ont suggéré l'installation de sens uniques sur cette zone à deux allées afin de créer une circulation montante par un côté, et descendante par un autre. Cette modification permettrait d'éviter le croisement de deux véhicules sur une même allée, comme c'est souvent le cas depuis l'extension de la rue.

Monsieur SIX valide cette proposition et demande que soit relayée la demande de marquage au sol et d'implantation de panneaux signalétiques correspondants.

- **Avenue de Paris sécurisation piétons**

Retours de la commission Cadre de vie :

Ainsi que précisé lors du dernier conseil de quartier, dans le sens « entrée sur Niort » : le passage piéton qui se trouve après la sortie de la trémie est en partie effacé, d'où une augmentation du risque pour les piétons et les cyclistes qui souhaitent traverser. La commission propose aussi l'installation d'un radar pédagogique permanent pour inciter les voitures à respecter le 50 km/h pour la sécurité des piétons. Il y avait par le passé un feu clignotant « attention piétons » en amont (comme sur le Bd de l'Europe).

Il est annoncé que la prestation pour refaire le marquage au sol est déjà commandée.

Monsieur SIX confirme qu'effectivement il s'agit du carrefour le plus fréquenté du département des Deux-Sèvres. Il rappelle qu'il y a eu un très gros travail de mené par le passé concernant cet itinéraire piétons et vélos.

La demande de feux clignotants « attention piétons » comme plus loin sur le boulevard de l'Europe sera relayée.

- **Continuité et visibilité des bandes cyclables -en attente-**

Retours de la commission Cadre de vie :

Les demandes faites lors du dernier conseil de quartier de mai sur :

- le tracé des bandes cyclables et des fléchages pour rejoindre le trottoir cyclable dès la sortie du rond-point (Sarrazine-Cholette-Gainerie) via la rue de Cholette jusqu'à la rue du Mal Leclerc. Il est signalé que des voitures se stationnent sur le passage au lieu d'utiliser les places de stationnement se situant de l'autre côté de la voie (côté habitations). Monsieur SIX demande que soit relayée la demande de marquage au sol pour relier les deux aménagements : voie cyclable et voie partagée.

- le marquage au sol rue d'Antes qui indiquait l'entrée du chemin à prendre par les vélos via la piste cyclable depuis la rue d'Antes après le passage sur le Lambon et qui avait été effacé par les travaux. Certaines personnes présentent dans l'assemblée signale que cela a été fait récemment. Certains cyclistes présents confirment qu'ils n'utilisent pas l'aménagement même en le connaissant, car il ne le trouve pas adapté.

- **Verger rue de Cholette**

#### Retours de la commission Cadre de vie :

Pour respecter la dénomination et le cahier des charges du lieu (un verger voulu et décidé par le Conseil de quartier et les habitants en 2006), la commission suggère de profiter de la saison d'automne pour :

- Enlever les trois derniers arbres plantés récemment qui ne sont pas des fruitiers (l'un est déjà mort) ;
- Déplacer les fruitiers placés trop près de la limite du verger et des terrains des voisins, ou carrément sous le gros noyer et qui ne peuvent donc pas s'épanouir par manque d'espace.

Pour des interventions futures (arrachages/plantations) sur les végétaux, la commission souhaite être concertée auparavant.

Une suggestion est faite par la référente de la commission :

Un verger a été planté à Sainte Pezenne où certains des fruitiers (Cognassiers et Plaqueminiers entre autres) ont été plantés à des distances bien trop faibles pour permettre leur développement harmonieux, car les branches des différentes variétés s'entrecroisent déjà.

La référente de la commission demande s'il ne serait pas imaginable d'en prélever deux ou trois pour remplacer les trois arbres -non fruitiers- de notre verger de Cholette et permettre à ceux de Ste Pezenne de pousser plus harmonieusement ?

#### **4. Rue de la Gainerie**

Les travaux ont été réalisés, une conseillère de quartier qui habite la rue précise qu'il n'y a pas eu d'info-quartiers pour annoncer les travaux et que cela n'a pas été apprécié par les riverains. Elle rappelle qu'elle avait fait la demande d'une réunion d'information aux riverains au conseil de quartier du mois de juin. Elle signale qu'il y a un affaissement au niveau du coussin lyonnais dû aux voitures qui évitent l'obstacle.

#### **5. Retours randonnée pédestre du 30 septembre 2018**

Les organisateurs font part de la réussite de cette première randonnée pédestre sur le quartier avec 70 participants.

Les organisateurs des Foulées de Cholette ont remercié le comité de quartier du Moulin à vent pour l'organisation de la restauration malgré le peu de fréquentation de cet espace. En effet, unanimement il a été reconnu le mauvais emplacement du stand. Les coureurs ne sont pas restés le midi.

Plusieurs membres du conseil de quartier proposent de renouveler cette action de randonnée.

#### **6. Informations diverses d'actualité**

- **Point d'information sur le contrat de performance énergétique – éclairage public**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique en matière d'éclairage public, des travaux de rénovation des luminaires sont réalisés sur la ville.

En 2018, voici la carte des chantiers réalisés sur le quartier. Actuellement, plus d'un tiers des points lumineux ont été remplacés. A noter qu'en début d'année 2019, le projet d'optimisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la ville va entrer dans sa phase opérationnelle. En amont, lors des réunions de conseil de quartier de fin janvier – début février, un point d'information sera consacré à ce projet pour en détailler le contenu.

- **Rue du Vivier :**

Monsieur SIX informe l'assemblée que la Mairie a été contactée par le concessionnaire des réseaux de gaz pour un problème de fuite sur le réseau empruntant la rue du Vivier. La Mairie a autorisé les travaux sur trois mois à partir du mois de janvier 2019, en obligeant le concessionnaire à faire une reprise de chaussée dite de pleine chaussée.

Il y aurait peut-être certains raccordements concernés, ce qui impactera quelques parties de trottoir.

- **Réseaux de Bus sur le quartier :**

M. LOYER, co-président habitant du conseil de quartier, reprend la parole pour porter à la connaissance du conseil de quartier une problématique existante concernant le réseau de bus et sa compatibilité avec les horaires des écoles. « Merci pour la réactivité de la CAN sur le sujet avec le retour du bus à 8h35 à l'école. J'ai eu des retours positifs de plusieurs parents. Nous attendons la même chose pour le bus de sortie de classe : trouver le bon compromis entre le bus de 16h00 et celui de 16h35. »

Par contre pour aller en centre-ville en bus au départ de Surimeau, cela paraît encore compliqué. Et pour l'école, cette contrainte a un impact direct sur les activités/sorties scolaires. En effet, les horaires, la sécurité des enfants lors du changement de bus ou encore le temps d'attente aléatoire au changement sont tellement difficiles à gérer que les institutrices renoncent à des sorties culturelles.

Monsieur Le Maire se dit à l'écoute et propose de se rapprocher des services du gestionnaire TANLIB.

**Evènements et actualité :**

- MARCHÉ DE NOËL : le Vendredi 23 novembre 2018, quartier Saint Florent, à la maison de quartier à partir de 16H00 ;
- FÊTE DE NOËL : le Mercredi 19 décembre 2018, quartier Tour Chabot Gavacherie, place Jacques Cartier de 14h30 à 17h30.
  
- Les conseillers de quartier sont informés que le temps fort de la participation citoyenne aura lieu le lundi 3 décembre de 18h30 à 20h à l'hôtel de ville.

En dernière information, les conseillers de quartier sont informés du départ de Floriane BOURREAU pour une autre collectivité le 30 novembre 2018. Elle sera remplacée par Maëlle ROBERT à partir du 1er janvier 2019.

**Prochain conseil de quartier : 29 janvier 2019**

Fin du CQ à 22h40.